

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 AVRIL 2011 A 20 H 00**

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, KAZMIERCZAK Claudine, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, PISSEAU Jean-Louis, NICOT Marie-Rose, THOREL Franck, BERRUE Didier, MARTIN Annie

Absent : TELLIER Didier

Absents excusés : EVEZARD Hélène (pouvoir à THAUVIN Christine), PIETRE Martine (pouvoir à BRETON Denis), LEBRUN Francis (pouvoir à NICOT Marie-Rose), LUTTON Hervé (pouvoir à KAZMIERCZAK Claudine)

Secrétaire : BERRUE Didier

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

**I. IMPOSITION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT A LA TVA FISCALE :
REGULARISATION DU TAUX DE DEDUCTION 2010 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu d'une impossibilité technique des Services de la Trésorerie Générale de déduire de nos dépenses la TVA non déductible sur l'exercice 2010, les comptes du Service de l'Assainissement ne font pas apparaître la somme de 11 879 € à recevoir correspondant à la régularisation de TVA au titre du calcul du prorata définitif.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches et accepte la présentation à l'approbation des compte de gestion et compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2010 non modifiés de cette régularisation.

II. PRELEVEMENT SUR L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL ET REVERSEMENT DANS LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le budget du Service de l'Assainissement doit faire face à de nouvelles charges de fonctionnement liées à la nouvelle station d'épuration qui ne pourront être financées sans une augmentation excessive des tarifs.

Afin de permettre une augmentation progressive des redevances, la Commune de Saint Père sur Loire, comptant moins de 3000 habitants, a le droit d'abonder le budget de son service d'assainissement par des prélèvements sur son budget général.

Le Maire précise que cette solution n'apparaît toutefois pas nécessaire cette année mais sera probablement envisagée dans l'avenir puisque 99 % des contribuables de la commune sont raccordés à l'assainissement collectif et bénéficient des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS :

Après l'élection de Monsieur Denis BRETON comme Président de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 du Maire, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| <i>Dépenses d'exploitation :</i> | <i>118 219,24 €</i> |
| <i>Recettes d'exploitation :</i> | <i>190 596,18 €</i> |
| <i>Excédent de clôture :</i> | <i>72 376,94 €</i> |

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses d'investissement :</i> | <i>977 616,15 €</i> |
| <i>Recettes d'investissement :</i> | <i>1 108 246,27 €</i> |
| <i>Excédent de clôture :</i> | <i>130 630,12 €</i> |

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| <i>- section d'exploitation :</i> | <i>144 367,29 €</i> |
| <i>- section d'investissement :</i> | <i>484 572,55 €.</i> |

V. DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION :

Le Conseil Municipal décide d'amortir la nouvelle station d'épuration sur une durée 30 ans.

VI. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE AVEC AFFECTATION DES RESULTATS :

Après l'élection de Monsieur Denis BRETON comme Président de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 du Maire ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal :

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| <i>Dépenses de fonctionnement :</i> | <i>607 473,49 €</i> |
| <i>Recettes de fonctionnement :</i> | <i>972 037,12 €</i> |
| <i>Excédent de clôture :</i> | <i>364 563,63 €</i> |

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| <i>Dépenses d'investissement :</i> | <i>217 784,65 €</i> |
| <i>Recettes d'investissement :</i> | <i>580 185,20 €</i> |
| <i>Excédent de clôture :</i> | <i>362 400,55 €</i> |

| | |
|--|---------------------|
| <i>Restes à réaliser en dépenses :</i> | <i>131 807,18 €</i> |
|--|---------------------|

et décide de prélever la somme de 150 000 € sur l'excédent de fonctionnement pour l'affecter en investissement au Budget Primitif 2011.

VII. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2011 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les taux des taxes directes locales définis ci-dessous correspondent, conformément à l'article 1640C du CGI, selon les cas, soit aux taux votés en 2010, soit aux taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de

la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçue par l'Etat :

| | |
|----------------------|---------|
| - Taxe Habitation : | 15,67 % |
| - Foncier Bâti : | 11,77 % |
| - Foncier non Bâti : | 39,13 % |
| - CFE : | 18,15 % |

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2011.

VIII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| - section de fonctionnement : | 961 729,35 € |
| - section d'investissement : | 1 415 683,61 €. |

IX. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/09/2011 :

Le Maire informe l'Assemblée que la cuisine de la salle polyvalente et l'ancien réfectoire seront remis en service pour la restauration scolaire pendant la durée des travaux de restructuration du groupe scolaire.

Par conséquent, seule la partie salle polyvalente pourra être utilisée ou louée pendant les périodes scolaires. Pendant les vacances, la totalité de la salle polyvalente pourra être exploitée si une désinfection peut être effectuée avant la reprise du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal décide de diminuer les tarifs de location de la salle polyvalente de 50 % lorsque la cuisine et le réfectoire ne pourront être mis à disposition.

X. LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2010 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des marchés publics passés en 2010.

XI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- L'inauguration de la nouvelle station d'épuration aura lieu samedi 28 mai à 9 h 30 et sera suivie d'une matinée portes-ouvertes ;
- Monsieur BRETON fait un point sur les différents travaux de la commune (Route de Paris, la Loire à vélo, Rue des Vignes, rétrocession de la voirie Rue du Maine, renforcement de la levée).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 45.

Pour le Maire empêché,

Le Premier Adjoint,

D. BRETON